

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

29/08/2022

Date d'Affichage

13/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD

Absents excusés : Jean-Marc VARIN, Benoît LAVARDE, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Serge ANFRAY

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Marc VARIN, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Fabienne LENOËL pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Benoît LAVARDE, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Stéphane LECHANOINE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Anne-Marie RABEC pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Serge ANFRAY, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2022 - N°06/03 : TRAVAUX VESTIAIRES/BUREAU

AGENTS TECHNIQUES

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON, adjoint délégué aux bâtiments communaux.

Il décrit les travaux de menuiserie et de plomberie/électricité à effectuer pour le bâtiment 'vestiaires/bureau agents techniques'.

La commission bâtiments communaux s'est réunie pour étudier les devis pour ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Malis Isolation pour la partie menuiserie du bâtiment 'vestiaires/bureau agents techniques' pour un montant de 15 277.80 € HT soit 18 273.36 € TTC.

- Accepte le devis de l'entreprise Mauviel-Legrand pour la partie électricité du bâtiment 'vestiaires/bureau agents techniques' pour un montant de 5 792.54 € HT soit 6 951.05 € TTC.

- Autorise Madame le Maire à signer les devis et tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits

Accusé de réception en préfecture
050-215004557-20220906-DE2022_09-03-DE
Date de réception en préfecture : 12/09/2022
Date de réception préfecture : 12/09/2022

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	

